

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Commune de Jaulgonne

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2A

Plan de zonage
Ensemble du territoire

Echelle : 1 / 5 000ème

“Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
communautaire du
25 septembre 2017

approuvant le
Plan Local d'Urbanisme”

Cachet et
Signature du Président de la
Communauté
d'Agglomération de la Région
de Château-Thierry



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

Légende

Limites communales

Plan Local d'Urbanisme

Limites du zonage

Emplacements réservés

Espaces Boisés Classés

Chemins de randonnée inscrits au PDIPR

Element de paysage identifié au titre du L.151-23 du code de l'urbanisme

Les zones urbaines sont des zones urbanisées ou en cours d'urbanisation dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions. Sur le territoire, on distingue les zones urbaines suivantes :

- La zone UA : zone d'habitat ancien regroupant l'ensemble des terrains desservis par les réseaux, bâtis et non bâtis ;
- La zone UB : zone d'habitat périphériques, regroupant les habitations individuelles implantées isolément, jumelées ou en bande ainsi que des entreprises existantes ;

Les zones à urbaniser sont des zones à caractère naturel, non desservies par les réseaux et destinées à accueillir l'urbanisation future.

La zone agricole est destinée à assurer la pérennité de l'activité agricole. Seules les constructions liées aux activités agricoles y sont autorisées.
La zone A comprend un secteur Av, correspondant à la zone de protection en AOC.

La zone naturelle et forestière correspond aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, soit de leur caractère d'espaces naturels.
La zone N comprend un secteur NI, de loisirs.

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Accès pour rejoindre la zone AU « La Trudelle »	130 m²	Commune de Jaulgonne
2	Protection des vergers	1 500 m²	Commune de Jaulgonne

